

DÉCISION DE LA COMMISSION

Relative au financement d'opérations humanitaires sur le budget général des Communautés européennes pour le soutien à l'aide alimentaire et l'assistance au recouvrement des moyens de subsistance au profit des populations vulnérables dans les crises humanitaires.

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Vu le traité instituant la Communauté européenne,
Vu le Règlement (CE) No 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹
et en particulier l'article 2 et l'article 15 paragraphe 2,

Considérant ce qui suit:

- (1) Du fait de catastrophes naturelles et d'origine humaine, des populations dans de nombreux pays ne sont pas en mesure de couvrir leurs besoins alimentaires et dépendent de l'aide internationale pour survivre;
- (2) L'assistance humanitaire n'est fournie que sur la base des besoins et des besoins seuls, en accord avec les principes humanitaires d'impartialité, de neutralité et d'indépendance;
- (3) Des évaluations impartiales et précises des besoins alimentaires constituent la condition nécessaire à une sélection efficace des réponses prioritaires en aide alimentaire qui permettent de cibler correctement les bénéficiaires, qui évitent les effets négatifs de l'aide alimentaire et qui assurent la meilleure utilisation des ressources financières;
- (4) Afin d'atteindre les populations dans le besoin, l'aide alimentaire d'urgence et le soutien au recouvrement des moyens de subsistance est distribuée au travers des Organisations Non Gouvernementales (ONG), du Mouvement Croix-Rouge et des agences des Nations Unies, en particulier le Programme Alimentaire Mondial;
- (5) Il est estimé qu'un montant de 160.000.000 EUR provenant de la ligne budgétaire 23.02.02 du budget général des Communautés européennes est nécessaire pour fournir une assistance humanitaire à un nombre de bénéficiaires estimé à 18.675.000, populations locales, personnes déplacées et réfugiées, qui seront assistées par les opérations auxquelles la DG ECHO contribuera² en tenant compte du budget disponible, des contributions d'autres donateurs et d'autres circonstances ;
- (6) Afin d'harmoniser les interventions soutenues par la présente décision avec les interventions humanitaires supportées par d'autres décisions de la DG ECHO dans les mêmes zones géographiques et dans des secteurs similaires ou complémentaires, une stratégie de réponse globale et coordonnées entre ces différents instruments sera établie pour chaque pays en vue d'éviter toute duplication;

¹ OJ L 163, 2.7.1996, p. 1-6

² Basé sur l'estimation des bénéficiaires faite par les partenaires de la DG ECHO recoupée avec les évaluations des besoins des systèmes d'information indépendants.

- (7) Les objectifs spécifiques de la présente décision sont établis en fonction des régions géographiques pour permettre des réponses appropriées et holistiques selon la spécificité de chaque région;
- (8) Tenant compte du risque que les opérations financées en vertu de la présente décision soient suspendues pour cause de force majeure en raison de la nature des contextes humanitaires;
- (9) La présente décision constitue une décision financière au sens de l'Article 75 du règlement financier (EC, Euratom) N°1605/2002³, de l'Article 90 des modalités d'exécution du Règlement financier fixées par le règlement (EC, Euratom) N°2342/2002⁴, et de l'Article 15 du règlement interne sur la mise en œuvre du budget général de la CE⁵ ; et
- (10) Conformément à l'article 17 paragraphe 3 du règlement (CE) No.1257/96, le Comité d'aide humanitaire a donné un avis favorable le 13 décembre 2007.

DECIDE

Article premier

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente un montant total de 160.000.000 EUR pour des opérations d'aide humanitaire visant le maintien de la disponibilité et de l'accès à la nourriture pour les populations vulnérables affectées par des crises humanitaires, et pour le maintien et l'amélioration de leur situation nutritionnelle, par l'utilisation de la ligne budgétaire 23.02.02 du budget général 2007 des Communautés européennes.
2. Conformément à l'article 2 et à l'article 4 concernant les décisions ad hoc et plans globaux du Règlement du Conseil No 1257/96, les opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:
 - Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, un soutien à la sécurité alimentaire de court-terme, un soutien nutritionnel et un soutien aux moyens de subsistance en Afrique sub-saharienne, dans les Caraïbes et dans les pays du Pacifique.
 - Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, un soutien à la sécurité alimentaire de court-terme, un soutien nutritionnel et un soutien aux moyens de subsistance dans les pays d'Europe centrale et orientale, des Nouveaux États Indépendants (ENI), dans les pays de la Méditerranée et du Moyen Orient.
 - Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, un soutien à la sécurité alimentaire de court-terme, un soutien nutritionnel et un soutien aux moyens de subsistance en Asie et en Amérique latine.

Les montants alloués à chacun de ces objectifs sont énumérés dans l'annexe à la présente Décision.

³ OJ L 248, 16.9.2002, p. 1

⁴ 3- OJ L 357, 31.12.2002, p. 1. Règlement tel qu'amendé par le règlement (EC, Euratom) No 1248/2006, OJ L 227, 19.8.2006, p.3 et par Règlement (EC, Euratom) n° 1525/2007 du 17.12.2007, JO L 343, 27.12.2007, p. 9.

⁵ Décision de la Commission le 21.2.2007, C/2007/513

Article 2

Sans préjuger du recours à la réserve pour imprévus, la Commission peut, si la situation humanitaire le justifie, réaffecter une partie du financement établi pour l'un des objectifs spécifiques précisés à l'article premier, paragraphe 2, à un autre de ces objectifs, pour autant que le montant réaffecté représente moins de 20% du montant global de la présente décision et ne dépasse pas 2.000.000 EUR.

Article 3

1. La durée de mise en œuvre de cette décision est d'un maximum de 18 mois, commençant le 1^{er} Janvier 2008.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1^{er} Janvier 2008.
3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de force majeure ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération pour le calcul de la durée de la mise en œuvre de la présente décision.

Article 4

1. La Commission exécute le budget de manière centralisée ou en gestion conjointe avec des organisations internationales.
2. Les actions financées par cette décision seront mises en œuvre par les organisations d'aide humanitaire signataires du Contrat Cadre du Partenariat (CCP) ou de l'Accord Cadre Administratif et Financier CE/NU (FAFA).
3. Considérant les spécificités de l'aide humanitaire, la nature des activités à entreprendre, les contraintes spécifiques au lieu d'opération et le niveau de l'urgence, les activités couvertes par cette décision peuvent être financées intégralement en conformité à l'article 253 des modalités d'exécution du Règlement financier.

Article 5

- 1 Le montant de 160.000.000 EUR sera fonction de la disponibilité des fonds nécessaires dans le budget général pour l'année 2008 des Communautés européennes.
2. La présente décision entrera en vigueur à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Pour la Commission

Membre de la Commission

Annexe : Ventilation des montants alloués par objectifs spécifiques:

Objectif principal : Contribuer à l'amélioration et au maintien de la situation nutritionnelle des personnes vulnérables dans les crises humanitaires.	
Objectifs spécifiques	Montants alloués par objectif spécifique (EUR)
Objectif spécifique 1 : Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, un soutien à la sécurité alimentaire de court-terme, un soutien nutritionnel et un soutien aux moyens de subsistance en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes et dans les pays du Pacifique.	115.500.000
Objectif 2 spécifique : Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, un soutien à la sécurité alimentaire de court-terme, un soutien nutritionnel et un soutien aux moyens de subsistance dans les pays d'Europe centrale et orientale, les Nouveaux États Indépendants (ENI), et les pays de la Méditerranée et du Moyen Orient.	28.300.000
Objectif spécifique 3 : Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, un soutien à la sécurité alimentaire de court-terme, un soutien nutritionnel et un soutien aux moyens de subsistance en Asie et en Amérique latine.	11.000.000
Réserve pour imprévus	5.200.000
TOTAL	160.000.000



Décision d'aide humanitaire

23 02 02

Intitulé: Aide alimentaire, appui à la sécurité alimentaire de court terme, appui nutritionnel et assistance au recouvrement des moyens de subsistance au profit des populations vulnérables dans les crises humanitaires.

Lieu de l'opération: Global

Montant de la décision: 160.000.000 EUR

Numéro de référence de la décision: ECHO/-FA/BUD/2008/01000

Exposé des motifs

1 - Justification, besoins et population cible :

1.1. - Justification:

L'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition restent des caractéristiques constantes des crises humanitaires dans le monde. Les populations vulnérables des pays les plus pauvres du monde sont de plus en plus exposées aux catastrophes naturelles, aux conflits et aux crises économiques qui peuvent rapidement les plonger dans une insécurité alimentaire aiguë. La FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) estime que 854 millions de personnes souffrent de malnutrition chronique⁶. Ces populations sont susceptibles de devenir victimes de sous-alimentation et de malnutrition aiguë lors de crises dues à des anomalies climatiques (diminuant la disponibilité des produits alimentaires); à l'insécurité ou à l'augmentation des prix (accès plus difficile aux denrées alimentaires); ou à des pressions répétées (érosion des revenus et par conséquent incapacité de faire face à leurs besoins).

Les agences humanitaires estiment que 146 millions d'enfants sont sous-alimentés dans les pays en développement, dont 5,6 millions meurent chaque année à cause de la malnutrition⁷. Dans une situation d'urgence, lors de la survenue d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit,

⁶Les populations souffrant d'insécurité alimentaire chronique, par opposition à celles affectées par l'insécurité alimentaire aiguë, ne sont pas toutes considérées comme victimes d'une crise et donc bénéficiaires de l'aide humanitaire. La vulnérabilité aux crises de ces populations est cependant très élevée et elles se trouvent rapidement confrontées à une insécurité alimentaire aiguë en cas de crises.

⁷ Statistiques mai 2006 de l'UNICEF; Save the Children Fund "Everybody's Business, Nobody's Responsibility" 2007.

Sous-alimenté = poids insuffisant.

ECHO/-FA/BUD/2008/01000

ces populations, précaires sont les premières à souffrir. Il en est de même pour des populations dont les moyens de survie ont été compromis par des chocs externes ponctuels ou continus. Tous ont besoin d'une aide humanitaire rapide, efficace et appropriée pour éviter la détérioration de leur situation nutritionnelle et une augmentation de la mortalité.

L'aide alimentaire, l'assistance nutritionnelle et l'aide agricole de court terme constituent donc des interventions prioritaires de l'aide humanitaire dans beaucoup de crises. Ces secteurs représentaient ainsi 57% des 2,8 milliards de dollars US de besoins humanitaires annuels exprimés dans l'Appel consolidé 2007 des Nations unies⁸. Le Programme alimentaire mondial (PAM), acteur principal de l'aide alimentaire d'urgence, a distribué en 2007 des produits alimentaires à plus de 90 millions de personnes dans 64 pays, dont la majorité dans le cadre d'actions d'urgence et de réhabilitation post-crise. La FAO estime que 39 pays peuvent être considérés comme étant "en crise et ayant besoin d'une aide extérieure" ou exposés à des "conditions défavorables"⁹. En fonction du contexte, les réponses humanitaires généralement mises en œuvre en faveur des populations affectées par une insécurité alimentaire aigüe ou par la malnutrition incluent, entre autres, la distribution gratuite de rations alimentaires, la distribution de vivres ou d'argent contre travail, des mesures d'urgence visant le renforcement des moyens de subsistance et de la capacité de résistance des communautés vulnérables ou affectées par des catastrophes. Ces mesures comprennent la distribution de moyens de production agricole ainsi que la protection des actifs productifs, ainsi que la prévention et le traitement de la malnutrition aigüe. Les réponses alimentaires et nutritionnelles doivent être formulées de façon cohérente avec les autres interventions ayant un impact sur la sécurité alimentaire et le statut nutritionnel des populations (notamment dans les domaines de la santé, de l'eau et de l'hygiène), afin d'assurer que la réponse soit aussi efficace et appropriée que possible.

Suite à la restructuration du budget de l'aide extérieure, dans les perspectives financières 2007-2013 de la Commission européenne¹⁰, l'aide alimentaire humanitaire fait désormais partie intégrante des activités humanitaires gérées par la DG ECHO¹¹. Deux décisions, destinées à financer des projets dans les domaines de l'aide alimentaire d'urgence, de la nutrition, et du recouvrement des moyens de subsistance dans 30 pays, ont ainsi été adoptées en 2007 pour un montant total de 220.222.101 EUR. Ce budget a également permis de renforcer les capacités d'évaluation des besoins alimentaires dans les situations d'urgence des organisations partenaires des Nations unies, et de promouvoir l'information, la sensibilisation et la visibilité des actions de la Commission dans ce domaine. L'ensemble de ces fonds sera engagé avant la fin de l'année 2007 et des ressources additionnelles sont donc nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires anticipés pour l'année 2008.

L'année 2008 sera critique pour les interventions d'aide alimentaire humanitaire dans le monde. Le volume toujours important des interventions humanitaires, l'augmentation du coût du transport et des denrées alimentaires et des contributions potentiellement moindres des autres donateurs font que le budget prévu pour l'aide alimentaire de la DG ECHO sera d'autant plus stratégique et important. Cela exige de la DG ECHO qu'elle continue à se concentrer rigoureusement sur la qualité de l'aide alimentaire qu'elle fournit, sur ses résultats et sur la satisfaction des besoins les plus pressants. Un suivi rapproché des opérations, combiné à des évaluations externes renforceront ce processus.

⁸Ce qui inclut les actions dans les domaines de la santé dans la mesure où les données de l'Organisation des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (UNOCHA) sont présentées par secteur et ne permettent pas de différencier santé et nutrition.

⁹ "Perspectives de récoltes et situation alimentaire", FAO, no.5, octobre 2007

¹⁰(COM (2004) 101) qui a établi le principe d'"un instrument par domaine politique" afin d'améliorer l'efficacité de l'action communautaire ; (COM (2004) 487) sur les perspectives financières 2007-2013

¹¹Direction Générale de l'Aide Humanitaire – DG ECHO
ECHO/FA/BUD/2008/01000

De même que pour les deux précédentes décisions, la DG ECHO continuera à planifier l'aide alimentaire par des décisions globales qui complètent les plans globaux et les autres décisions géographiques. Les accords de subvention liés aux décisions d'aide alimentaire sont conclus et gérés dans le cadre des programmes géographiques ce qui permet d'assurer la cohérence entre l'assistance alimentaire et les autres interventions d'aide humanitaire.

La présente décision et les stratégies d'assistance qu'elle comporte, ont été élaborées en tenant compte des stratégies géographiques, et des plans globaux nationaux planifiés pour 2008. Cette planification qui tient compte des besoins humanitaires anticipés permettra d'assurer que les activités liées aux interventions d'aide alimentaire (achat, transport, distribution), qui nécessitent des délais considérables, se déroulent à temps en minimisant ainsi les risques d'interruption des opérations. Cela permet également le dialogue et la coordination préalable avec les services de la Commission chargés de la formulation ou de la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire dans le cadre des stratégies pays et des Programmes indicatifs multi-annuels. Finalement, ce processus de planification crée d'excellentes opportunités pour une coordination stratégique avec le Programme thématique de sécurité alimentaire (FSTP), notamment dans le cadre de sa composante concernant l'appui aux "États fragiles" qui cherche à lier l'aide d'urgence avec la réhabilitation et le développement (LRRD) dans des situations de post crise.

Le Groupe interservices Sécurité alimentaire LRRD a développé une "matrice d'analyse de la situation et de définition des lignes directrices d'action pour une réponse intégrée" qui sera complétée par les délégations de la Commission européenne concernées en collaboration étroite avec les experts de la DG ECHO¹². Le but de cet exercice pour les services de la Commission concernés est de formuler une analyse conjointe de la situation et des besoins ainsi que de définir des lignes d'action pour une réponse intégrée et coordonnée. La DG ECHO participera activement à l'analyse des besoins, à la définition des priorités, à l'analyse des réponses potentielles et à l'évaluation des propositions des partenaires. Ce travail sera complété par des réunions stratégiques, organisées sur une base géographique, au niveau du siège.

La présente décision étant conçue pour répondre aux besoins humanitaires raisonnablement prévisibles à la date de sa rédaction dans le secteur de l'aide alimentaire et de la nutrition pour l'année 2008, son approche globale, avec des objectifs régionaux, permettra une certaine flexibilité, les allocations par pays et par région pouvant être modifiées pour répondre à une éventuelle évolution des besoins. Une flexibilité supplémentaire est assurée par l'attribution d'une modeste "réserve", justifiée par la relative imprévisibilité des crises humanitaires et la nécessité probable de peaufiner les allocations.

La DG ECHO assurera le suivi de la mise en œuvre de l'aide alimentaire découlant de la présente décision. Par ailleurs, dans le but de répondre à des besoins additionnels qui pourraient survenir au cours de l'année 2008, la DG ECHO à l'intention de présenter au Comité de l'Aide humanitaire, une seconde décision d'aide alimentaire¹³ incorporant ces nouveaux besoins.

1.2. - Identification des besoins:

¹² Cela complète la matrice d'évaluation des besoins alimentaires dans les situations de crise humanitaire développée par la DG ECHO, qui comprend également des sections concernant le LRRD à remplir en coordination avec les délégations de la CE.

¹³ D'un montant maximum de 63.251.000 EUR encore disponible sur la ligne budgétaire d'aide alimentaire de la DG ECHO pour 2008.

Afin de planifier son action dans les secteurs de l'aide alimentaire, de la sécurité alimentaire de court terme et de la nutrition, la DG ECHO a renforcé ses capacités de prise de décision factuelle par l'introduction d'un outil d'analyse destiné à évaluer l'insécurité alimentaire dans les crises humanitaires. Cet outil vise à promouvoir une analyse plus systématique et standardisée des besoins et une meilleure comparaison des niveaux d'insécurité alimentaire et des besoins d'aide alimentaire entre les différents pays et régions. Il vise également à analyser les besoins non seulement au niveau de l'approvisionnement en produits alimentaires mais également en incorporant des indicateurs liés aux moyens de subsistance des ménages qui prennent en compte les besoins dans d'autres secteurs au-delà de la seule aide alimentaire. Cet outil d'analyse est encore dans sa forme initiale et doit être développé davantage afin de permettre une meilleure définition des priorités ainsi qu'une utilisation plus efficace du budget dédié à l'aide alimentaire. Un premier exercice a toutefois d'ores et déjà permis à la DG ECHO de définir les profils d'insécurité alimentaire de 35 pays et l'ont aidé à approfondir sa compréhension des besoins et des risques pour chaque contexte spécifique. Cela permettra à la DG ECHO de mieux définir sa stratégie de réponse sectorielle au cours de l'année à venir.

La présente Décision tient également compte de l'Évaluation globale des besoins élaborée par la DG ECHO ("GNA") pour 2007/2008 et mise à jour en septembre 2007. Sur la base de l'examen des indicateurs et des tendances ainsi que du niveau d'intérêt des donateurs, chaque pays a été classé selon un index qui reflète l'importance de la crise, le niveau de vulnérabilité qu'elle implique, et dans quelle mesure elle peut être considérée comme une crise oubliée.

La présente décision se base également dans une large mesure sur la capacité de suivi et d'analyse des besoins des experts terrain de la DG ECHO qui fournissent une information continue et actualisée sur les pays touchés par une crise. Cette capacité d'analyse est renforcée par le soutien technique dans les secteurs de l'aide alimentaire et de la nutrition apporté par les Bureaux d'appui régionaux (RSO), l'Équipe de soutien sectoriel (SST) et le siège. Les informations et données secondaires provenant des partenaires présents sur le terrain, les missions d'évaluation des récoltes et de la situation alimentaire¹⁴ ("CSFAM"), ainsi que les informations des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et des systèmes d'alerte précoce contribuent aussi à l'analyse des besoins et à la définition des priorités de la DG ECHO. La DG ECHO a alloué des fonds pour le financement d'actions thématique visant à renforcer les capacités de ces systèmes¹⁵ dans les précédentes Décisions d'aide alimentaire. Aucune allocation de ce type n'est prévue dans la présente décision dans la mesure où les fonds engagés en 2007 devraient permettre de poursuivre l'appui à certaines de ces initiatives en 2008. Une révision du financement thématique et des besoins correspondants aura lieu dans le courant de l'année 2008.

Ces processus d'évaluation des besoins seront davantage renforcés par une coordination étroite avec les services de la Commission européenne et les autres donateurs, aussi bien sur le terrain qu'au niveau des sièges, afin d'assurer la cohérence, d'identifier les carences, et d'optimiser la transition entre l'assistance d'urgence apportée par la DG ECHO et des actions de développement. En 2008, la DG ECHO intensifiera son plaidoyer, et sa participation active dans les processus de transition entre l'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD) dans le but de lutter d'une manière plus efficace contre les causes profondes de la vulnérabilité des populations aux crises alimentaires et aux catastrophes naturelles (pauvreté, érosion des moyens de subsistance, insécurité alimentaire chronique).

¹⁴ CFSAMs, habituellement entrepris conjointement par les gouvernements, FAO et PAM.

¹⁵ A partir des Décisions d'Aide Alimentaire 2007, un total de 4.500.000 EUR a été engagé pour appuyer des initiatives thématiques: 3.500.000 EUR pour le projet SENAC du PAM, 600.000 EUR pour le projet NIPHORN de l'UNICEF, et 400.000 EUR pour le projet IPC de la FAO.

Les besoins identifiés par la présente Décision couvrent une grande variété de types d'interventions et de zones géographiques mais n'en sont pas moins focalisés sur les besoins prioritaires des populations touchées par des crises ou fortement exposées au risque de crises et d'insécurité alimentaire aiguë. Ces populations sont considérées comme nécessitant une aide alimentaire ou d'autres mesures de soutien à court terme afin de garantir un niveau adéquat de consommation d'aliments et de micro-nutriments, de maintenir leur stabilité nutritionnelle, d'éviter des taux élevés de morbidité et de mortalité liées à la faim, et de rétablir et renforcer leurs moyens de subsistance dont leur sécurité alimentaire dépend.

SOUDAN et TCHAD

La stratégie d'aide alimentaire de la DG ECHO pour 2008 au **Soudan** sera dominée par la difficulté d'une réponse de grande échelle aux besoins de plus de 4 millions de personnes touchées par **la crise du Darfour**. 2,2 millions de personnes déplacées internes (PDI) nécessiteront un soutien continu pour répondre à leurs besoins alimentaires (principalement par des distributions générales de nourriture) tout au long de l'année, mais l'aide devra également être étendue pour couvrir les besoins des populations hôtes et des populations rurales de plus en plus affectées.

Des efforts concertés seront mis en œuvre pour renforcer l'enregistrement des bénéficiaires afin d'améliorer l'efficacité des opérations de distribution alimentaire. Des ajustements des rations alimentaires seront introduits afin d'en augmenter l'impact nutritionnel. Dans le même temps, la constatation récente d'une détérioration du statut nutritionnel des PDI et des populations hôtes, avec des taux de malnutrition aiguë bien au-delà des seuils d'urgence (de 17% à 30% de malnutrition aiguë dans les camps PDI du Darfour), exigera un renforcement significatif de la surveillance, de la prévention et du traitement nutritionnels.

Les rares occasions de protéger, renforcer ou réhabiliter les moyens de subsistance des populations affectées par le conflit seront également explorées. Le déploiement prévu d'une force de maintien de la paix des Nations unies/Union africaine ne devrait pas entraîner de changements positifs immédiats concernant le cadre d'intervention. Compte tenu des besoins croissants, des capacités de réponse arrivant à leurs limites et de l'augmentation des coûts d'achat des denrées et des frais logistiques, la DG ECHO sera vraisemblablement amenée à renforcer son aide. L'attribution financière envisagée dans cette décision représente une première tranche qui pourra être complétée au cours de l'année 2008, après une réévaluation des besoins dans ce contexte en rapide évolution.

Dans le contexte de post-crise du **sud Soudan** et des régions en transition, 180.000 réfugiés et déplacés internes ont bénéficié d'une aide au retour après la signature de l'accord global de paix en 2005, et il est estimé qu'un million de personnes supplémentaires sont retournées spontanément. Un nombre bien plus important de personnes déplacées internes et de réfugiés sont dans l'attente d'un retour vers leurs zones d'origine, mais les tensions politiques continues, le manque de services de base, le rythme lent de la reconstruction, le manque d'opportunités d'emploi et de développement des moyens de subsistance découragent ce retour. Ces mêmes facteurs pèsent également sur ceux qui se sont déjà réinstallés.

La stratégie d'assistance alimentaire de la DG ECHO en 2008 au **sud Soudan** visera à soutenir des interventions post-crise de restauration des moyens de subsistance destinées à la fois aux récemment retournés et aux populations locales installées de longue date, aux agriculteurs et aux pastoralistes, dans les zones rurales ainsi que dans les zones urbaines qui

sont de plus en plus affectées. Il faut espérer que cette stratégie, combinée à un soutien à la réactivation des autres services de base¹⁶, facilitera le processus de retour volontaire, tout en créant les conditions les plus appropriées pour la réintégration.

Les taux de malnutrition aiguë dans cette zone sont également au-dessus du seuil d'urgence de 15% dans 8 sur 10 provinces du sud, ce qui rend d'autant plus nécessaire le renforcement de la surveillance nutritionnelle et une gestion améliorée du traitement de la malnutrition aiguë. En outre, le soutien aux projets de court terme visant la réhabilitation des moyens de subsistance devra être renforcé pour assister quelque 200.000 personnes supplémentaires touchées par les récentes inondations survenues au sud Soudan.

De 2004 à 2007, les conditions de sécurité au **Tchad** se sont graduellement détériorées, conduisant à une crise humanitaire majeure ainsi qu'à une crise de "protection" des populations. À ce jour, près de 450.000 personnes¹⁷, déplacées internes ou réfugiées sont désormais accueillies dans des camps de fortune situés dans les parties est et sud du pays, aggravant la pression sur des ressources naturelles, économiques et rurales déjà limitées et affectant davantage la population locale hôte. Cette population vulnérable demeure hautement dépendante de l'aide humanitaire et notamment de l'aide alimentaire. L'initiative politique et de sécurité régionale des Nations unies et de l'Union européenne visant à résoudre le conflit au Darfour porte l'espoir d'une stabilisation progressive de cette zone, qui pourrait déclencher le retour volontaire de la population déplacée vers ses lieux d'origine. En 2008, la DG ECHO maintiendra son aide alimentaire humanitaire¹⁸ au profit des groupes les plus vulnérables. En étroite coordination avec la Délégation et les États membres de l'UE, elle mettra l'accent sur une aide humanitaire en lien étroit avec les autres soutiens financiers communautaires de moyen et long terme.

CORNE DE L'AFRIQUE

En **Somalie**, environ 1,5 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire suite au conflit, aux sécheresses successives et aux inondations localisées. La stratégie d'aide humanitaire de la DG ECHO pour 2008 se concentrera sur le maintien de la fourniture d'une d'aide visant au recouvrement des moyens de subsistance des populations vulnérables, en favorisant leur autonomie alimentaire plutôt que de promouvoir des distributions d'aide alimentaire. Néanmoins, compte tenu de la mauvaise récolte durant la saison du Gu d'août 2007, de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, du conflit continu, et des niveaux de malnutrition aiguë constatés dans une grande partie du sud du pays, le risque d'une détérioration de la situation humanitaire au cours des 12 prochains mois, est bien réel, particulièrement si le niveau des pluies demeure irrégulier. Une telle situation pourrait alors exiger un accroissement de l'aide alimentaire et du soutien à la nutrition et aux opérations de sécurité alimentaire de court terme.

Au **Kenya**, la stratégie d'assistance alimentaire pour 2008 restera principalement centrée sur des distributions alimentaires pour près de 175.000 réfugiés somaliens arrivés récemment dans le camp de Dadaab, ainsi que le maintien d'une capacité supplémentaire d'assistance pour tout nouvel afflux possible de réfugiés susceptibles de fuir la Somalie et l'Éthiopie en cas de détérioration de la situation.. Une attention particulière sera également maintenue vis-à-vis des taux élevés récurrents de malnutrition infantile aiguë, au delà du seuil d'alerte de

¹⁶À financer principalement via d'autres décisions de DG ECHO.

¹⁷Dans la partie est du pays, plus de 230.000 réfugiés soudanais et environ 175.000 personnes déplacées tchadiennes souffrent de l'insécurité généralisée, particulièrement dans ces zones arides où la concurrence pour des ressources naturelles limitées aggrave les tensions et rivalités de longue date. Dans la partie sud du pays, 48.000 réfugiés de la République centrafricaine ont également trouvé refuge.

¹⁸En complément du plan global humanitaire de la DG ECHO pour le Tchad d'un montant indicatif de 17.000.000 EUR...

15%, au sein d'une population vulnérable de 4 millions de personnes dans le nord du pays affectées par des sécheresses successives, des inondations et l'érosion générale de leurs moyens de subsistance. Parmi cette population, 650.000 personnes font actuellement face à une insécurité alimentaire aiguë.

L'allocation destinée au Kenya envisagée dans la présente décision est en augmentation sensible par rapport à 2007, ce qui reflète le passage de la DG ECHO d'une approche purement nationale à une planification stratégique utilisant les instruments disponibles les plus appropriés. Ainsi, les activités nutritionnelles en cours et qui vont potentiellement s'accroître seront désormais financées par la décision d'aide alimentaire, de même que l'aide alimentaire destinée aux réfugiés. Cette aide s'articulera avec la stratégie de la DG ECHO visant la préparation des populations aux risques de sécheresse dans les zones les plus touchées par les catastrophes naturelles récurrentes, par le renforcement de leurs moyens de subsistance, en concentrant en premier lieu les efforts sur la gestion du cheptel et de l'eau.

En **Éthiopie**, malgré un bon niveau de récoltes au début de l'année 2007, d'une pluviométrie annuelle satisfaisante et de perspectives favorables de la sécurité alimentaire au plan national, des poches récurrentes de besoins aigus persistent dans les zones où les inondations récentes se combinent à une détérioration graduelle des moyens de subsistance et à une vulnérabilité nutritionnelle croissante. Les taux de malnutrition aiguë dans un grand nombre de ces poches dépassent les niveaux d'alerte, particulièrement pendant la période de soudure annuelle. Les mécanismes actuels gérés par le gouvernement pour répondre à ces besoins (programme de protection de la production et "Extended Outreach Service") ne fonctionnent pas de façon suffisante pour exclure la possibilité d'une intervention humanitaire.

Avec près de 8 millions de personnes souffrant chroniquement de la faim auxquels s'ajoutent environ 1,3 million de personnes en insécurité alimentaire sévère dans des poches affectées par de mauvaises récoltes, des inondations ou l'insécurité générale à travers le pays, ainsi qu'un million supplémentaire d'enfants sévèrement malnutris nécessitant une aide nutritionnelle d'urgence, la stratégie d'aide alimentaire de la DG ECHO en 2008 visera à renforcer d'une part la base d'information justifiant les interventions nutritionnelles (par des enquêtes nutritionnelles élargies et un système de surveillance), et d'autre part les interventions ciblées de supplémentation et de traitement thérapeutique de la malnutrition dans les zones ainsi identifiées. Des stratégies de sortie seront aussi développées pour ces zones confrontées à la persistance de besoins chroniques.

L'aide alimentaire sera également délivrée aux populations encore affectées par l'impact des inondations, des mauvaises récoltes et autres chocs. Une préoccupation particulière sera portée à l'Ogaden, où les opérations militaires ont placé la région sous un blocus aboutissant à la paralysie des marchés et une érosion des termes de l'échange, avec un impact extrêmement négatif sur les moyens de subsistance des populations pastorales. Environ 950.000 personnes font face à une crise alimentaire et nutritionnelle potentiellement extrême, tandis que l'accès humanitaire est actuellement fortement limité. Cela pourrait justifier une réponse d'aide alimentaire et nutritionnelle renforcée, sous réserve de l'amélioration de l'accès humanitaire.

En **Érythrée**, malgré la suspicion de poches de malnutrition aiguë (au-dessus de 15% dans au moins 3 régions) qui s'ajoute à une situation chronique d'insécurité alimentaire, l'environnement d'intervention reste extrêmement restrictif pour les agences humanitaires et l'information sur les besoins humanitaires très limitée. La politique du gouvernement est axée autour des programmes de vivres contre travail et, jusqu'au présent, aucune distribution

gratuite des vivres n'est autorisée. De ce fait, aucune affectation budgétaire n'est prévue pour une assistance alimentaire, mais un suivi étroit sera maintenu.

Djibouti reste caractérisé par une situation d'insécurité alimentaire chronique et de difficultés importants pour l'économie pastorale. Néanmoins, compte tenu de l'ampleur limitée des besoins, couplée à un intérêt considérable d'autres bailleurs internationaux, aucun budget d'assistance alimentaire n'a été envisagé en 2008 pour Djibouti, le suivi de la situation étant toutefois assuré.

En **Ouganda** malgré une amélioration globale de l'autonomie alimentaire des populations déplacées dans le nord de l'Ouganda, principalement grâce à une meilleure accessibilité des terres cultivables, la sécurité alimentaire reste précaire pour un grand nombre des 1,5 millions de personnes déplacées internes qui ne sont capables de satisfaire 60% de leurs besoins alimentaires (en comparaison avec 40% l'année dernière) de leur propre production vivrière et de l'approvisionnement sur les marchés locaux. Le différentiel des besoins alimentaires pour la majeure partie de ces ménages est de ce fait assuré par l'aide alimentaire.

L'évaluation de la sécurité alimentaire d'urgence en **Ouganda** (EFSA) conduite en mai 2007¹⁹ a confirmé cette situation. Comme indiqué dans l'appel conjoint des Nations unies de 2007²⁰, un ajustement de la ration alimentaire a été mis en œuvre pour les populations déplacées à partir de juillet de cette année, réduisant la ration pour la distribution alimentaire générale de 60% de la ration journalière recommandée à 40%. En parallèle, cette récente évaluation indique qu'en particulier pour les départements du nord et de l'est, environ 35% des personnes déplacées sont susceptibles de retourner vers leurs lieux d'origine d'ici la fin de l'année 2007, et que 30% suivants pourraient le faire d'ici la fin de l'année 2008.

Les obstacles au retour des personnes déplacées incluent toujours l'insécurité, le manque de services sociaux et d'infrastructures, l'accès limité à la terre et aux intrants agricoles afin de pouvoir relancer l'agriculture, l'approvisionnement fluctuant des marchés locaux, la difficulté de revenir à un niveau satisfaisant de moyens de subsistance et la confusion quant aux différents plans gouvernementaux relatifs au retour des personnes déplacées. En conséquence, les personnes déplacées, y compris celles qui se sont déjà réinstallées dans leurs villages d'origine, restent pour le moment encore dépendantes de l'aide humanitaire pour satisfaire leurs besoins alimentaires essentiels, ainsi que pour leur permettre de rétablir leurs moyens de subsistance.

La stratégie d'assistance alimentaire de la DG ECHO pour 2008 en **Ouganda** se concentrera donc sur la fourniture continue d'aide alimentaire et sur un soutien à la réhabilitation des moyens de subsistance des personnes déplacées et des réfugiés afin de prévenir la détérioration de leur statut nutritionnel et de soutenir le processus du retour. Tandis que les distributions alimentaires seront poursuivies en 2008 sur la base de la présente décision, le soutien à la sécurité alimentaire et au recouvrement des moyens de subsistance resteront des priorités stratégiques pour la DG ECHO qui seront mises en œuvre dans le cadre du plan global de la DG ECHO pour l'Ouganda. Cette cohérence entre les instruments devrait permettre une diminution progressive de l'aide alimentaire, tout en améliorant durablement la sécurité alimentaire, ce qui, sur le long terme, pourrait être bien plus bénéfique pour soutenir le retour des personnes déplacées mais aussi plus efficace au niveau du coût. A cet effet, un lien étroit sera maintenu avec les instruments de coopération de la délégation de la CE et d'autres donateurs afin de renforcer le processus LRRD.

¹⁹ Par PAM, la FAO, le gouvernement de l'Ouganda et d'autres partenaires.

²⁰ Le processus de l'appel consolidé, tel que mis en œuvre par l'office de coordination des Nations unies (OCHA).
ECHO/-FA/BUD/2008/01000

RÉGION DES GRANDS LACS ET AFRIQUE CENTRALE

En **République démocratique du Congo (RDC)**, la situation de la sécurité alimentaire dans la partie est du pays, particulièrement dans l'Ituri et le Katanga, s'est nettement améliorée. Néanmoins, bien que les conditions de sécurité se soient améliorées globalement au cours des deux dernières années, certaines zones dans le nord-est du pays ont été le témoin d'une reprise du conflit et des tensions, perturbant les récoltes agricoles et entraînant des poches locales d'insécurité alimentaire. La dégradation récente de la situation dans les Kivus a aussi entraîné une nouvelle vague de déplacement de personnes tout en entravant simultanément l'accès de l'assistance humanitaire aux zones les plus affectées. La situation sera attentivement suivie afin d'éviter toute détérioration de la situation.

La tendance globale en **RDC** reste néanmoins celle d'une amélioration avec le déploiement progressif des programmes de réhabilitation et de développement. L'attribution de fonds au titre du volet LRRD du nouveau programme thématique de sécurité alimentaire devrait permettre à la DG ECHO de poursuivre sa politique de dégageement progressif, sous réserve qu'il n'y ait pas de nouvelle détérioration de la situation. En effet, et en dépit des récents progrès, 1 million de personnes déplacées et près de 300.000 réfugiés nécessitent toujours une assistance alimentaire.

En 2008, l'aide de la DG ECHO en **RDC** et notamment l'aide alimentaire resteront concentrées sur les régions orientales du pays, afin de répondre aux besoins des personnes déplacées restées sur place ainsi que de soutenir le rapatriement des réfugiés. Cela impliquera de fournir une ration alimentaire complète aux personnes déplacées qui n'ont aucun accès aux produits alimentaires essentiels et une ration alimentaire temporaire aux personnes déplacées et aux réfugiés qui décident de rentrer dans leurs villages d'origine et d'y rétablir leurs moyens de subsistance.

La nécessité de mettre en œuvre des programmes à plus long terme de soutien à la sécurité alimentaire demeure un facteur essentiel au moment où les populations retournent vers leurs villages d'origine et essayent d'y rétablir leurs exploitations agricoles. Le niveau des stocks de semences reste insuffisant et les outils et autres bien productifs ont été pillés. Cependant, la disponibilité significative de fonds pour le développement devrait permettre de couvrir la majeure partie des besoins actuels et de poursuivre ce type de projets précédemment financés par la DG ECHO. Néanmoins, cette transition pourra prendre un certain temps et il demeurera nécessaire de poursuivre les financements notamment au regard des échéances primordiales du calendrier agricole.

On notera également que les infrastructures de transport en **RDC** demeurent extrêmement fragiles entraînant des effets négatifs sur les coûts de transport des denrées alimentaires. La DG ECHO ainsi que d'autres bailleurs de fonds ont contribué à améliorer les infrastructures de transport mais les coûts de transport demeurent encore relativement élevés.

En **Tanzanie**, la sécurité alimentaire du pays est satisfaisante avec une production alimentaire en excédent. Aucune insécurité alimentaire aiguë n'est signalée. Néanmoins, environ 110.000 burundais et 92.000 congolais (et 3.000 personnes d'origine diverse) sont toujours réfugiés en Tanzanie.²¹ Le processus de rapatriement devrait continuer en 2008, mais le pays continue d'accueillir l'une des plus grandes concentrations de réfugiés en Afrique, ce qui représente une charge qui ne reçoit pas toute l'attention internationale à

²¹HCR
ECHO/-FA/BUD/2008/01000

laquelle le pays aurait pu s'attendre. Il s'avère par conséquent nécessaire de maintenir une aide pour le soutien des moyens de subsistance des réfugiés qui dépendent principalement de l'aide extérieure puisqu'ils ne sont pas autorisés à cultiver, à travailler ou à commercer. Les réfugiés sont accueillis dans six camps au nord-ouest de la Tanzanie.

En raison de la diminution du nombre de réfugiés, la stratégie de l'aide de la DG ECHO pour 2008 en **Tanzanie** sera de poursuivre la fourniture d'une assistance alimentaire aux réfugiés tout en se concentrant sur le soutien à leur retour. La stratégie de 2008 anticipe une diminution de l'aide alimentaire en connexion à la réduction attendue du nombre de réfugiés du fait du processus de rapatriement.

Au **Burundi**, les indicateurs tendent vers un niveau de production agricole qui pourrait être inférieur aux attentes du fait d'un début tardif de la saison des pluies, d'inondations et de poches de sécheresse. La détérioration de la sécurité ainsi que l'instabilité politique ont été aussi des freins à l'amélioration de la situation de la sécurité alimentaire. Actuellement, 65% de la population au Burundi dispose d'une ration journalière inférieure au standard quotidien minimum d'apport en calories (2.100 kcal par personne). Le déficit alimentaire persistera pour un nombre significatif de personnes et la sécurité alimentaire des groupes vulnérables, principalement des personnes déplacées et des rapatriés récents reste une préoccupation.

Néanmoins, il y a une présence croissante de bailleurs de fonds de développement au **Burundi**, et dans le cadre du 9ème FED (le Fonds européen de développement), un certain nombre de projets dont la mise en œuvre devraient commencer au début de 2008, permettront de consolider le processus LRRD dans les secteurs de la sécurité alimentaire et du développement rural. En dépit des récents progrès, la sécurité alimentaire demeure très fragile. La stratégie d'assistance alimentaire de la DG ECHO pour l'année 2008 prévoit donc de maintenir les projets en cours d'aide alimentaire, de soutien à la nutrition et les interventions à court terme de sécurité alimentaire, tout en poursuivant le désengagement progressif de la DG ECHO. Le suivi au plus près de la situation permettra d'adapter la stratégie et d'augmenter les fonds alloués, si cela s'avérait nécessaire. L'accent sera mis sur le soutien à tous les processus de retour (réfugiés, expulsés, congolais), afin d'apporter un soutien humanitaire aux personnes les plus vulnérables lors des premières étapes du retour et de la réinstallation. L'aide fournie pourra prendre diverses formes dont des distributions de vivres contre travail, de travail communautaire rémunéré, de foires aux semences, de distributions de semences ou aussi d'appui à la mise en œuvre au plan national d'une approche communautaire de soins nutritionnels thérapeutiques.

À la suite de la détérioration importante de sa situation humanitaire en 2006 et 2007, la **République centrafricaine** a été témoin d'un regain d'intérêt politique et des bailleurs de fonds au cours de cette dernière année. En 2008, elle bénéficiera d'une initiative de sécurité de l'UE ainsi que d'une aide soutenue des donateurs, en particulier des services de coopération de la CE. En outre, les attributions budgétaires de 2007, en cours de mise en œuvre, devraient s'étendre tout au long de l'année 2008. Aucune aide supplémentaire de sécurité alimentaire humanitaire n'est prévue à ce stade, néanmoins, les besoins seront réévalués en 2008.

AFRIQUE DE L'OUEST (Y COMPRIS LE SAHEL)

Le plan global **Sahel** mis en œuvre par la DG ECHO²² en 2007 a déjà eu un impact très significatif pour la promotion d'une approche LRRD afin d'apporter une solution à la vulnérabilité extrême des populations et la malnutrition aiguë. En 2008, cette stratégie sera soutenue pour les mêmes pays²³. Elle sera également considérée dans les régions sahéliennes voisines²⁴ où des rapports fiables citant des taux élevés de malnutrition aiguë et de mortalité infantile sont la source de préoccupations croissantes. L'assistance alimentaire considérée dans la présente décision pour cette région sera particulièrement centrée sur des activités de soutien à la nutrition qui viendront compléter d'autres initiatives multisectorielles incluses dans le cadre du plan global Sahel pour 2008.

Au **Liberia**, la situation humanitaire des groupes vulnérables reste fragile mais se normalise graduellement. Le pays bénéficiera en 2008 d'un soutien croissant à moyen et à long terme des bailleurs de fonds, consolidant ainsi la stratégie de sortie de la DG ECHO. L'aide alimentaire limitée qui est envisagée, permettra d'assurer la finalisation des projets initiés en 2007 en vue du recouvrement des moyens de subsistance des populations vulnérables.

AFRIQUE AUSTRALE ET OCÉAN INDIEN.

À **Madagascar**, l'aide humanitaire attribuée suite à la série de six cyclones qui ont frappé le pays, devrait permettre à la fois de couvrir le suivi des actions humanitaires engagées et d'apporter une aide transitoire lors de la prochaine période de soudure, ainsi que de permettre la relance des activités agricoles pour éviter une dépendance envers l'aide alimentaire. Aucune allocation n'est envisagée dans le cadre de la présente décision.

En **Afrique australe (Lesotho, Swaziland, et Mozambique)**, les évaluations nationales de vulnérabilité²⁵, qui ont été achevées récemment, ont constaté que le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire en Afrique australe a presque doublé, en raison de la grave sécheresse liée au phénomène "El Niño". Cela a entraîné des déficits significatifs de production agricole et l'augmentation du prix des denrées de base, affectant d'autant plus les capacités d'achats des ménages qui ont déjà épuisé leurs propres productions vivrières. Pour ces pays, cette mauvaise récolte s'ajoute à plusieurs années consécutives de récoltes inférieures à la normale et de pénuries alimentaires graves.

La mise en œuvre des projets financés en 2007 en **Afrique australe** pour aider les populations touchées par la sécheresse et ses conséquences s'étendra en 2008, avec des interventions dans le domaine de l'aide alimentaire, de la sécurité alimentaire à court terme et de l'aide nutritionnelle. Les autres pays de la région bénéficieront d'un suivi au plus près²⁶.

Au fil des années, les ménages en **Afrique australe** ont accru la part de leur approvisionnement alimentaire sur les marchés locaux et beaucoup ont du avoir recours à des stratégies négatives de survie telles que la vente de leurs biens pour trouver suffisamment d'argent pour leurs achats alimentaires. L'accessibilité alimentaire s'est ainsi sévèrement réduite et l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires ont augmenté en conséquence. La

²² Couvrant le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger.

²³ La stratégie de DG ECHO pour le Sahel est centrée sur 3 piliers: a) Consolidation de la base de connaissance et de la compréhension des causes de la vulnérabilité et de la malnutrition aiguë; b) Effet démonstratif des projets pilotes avec la promotion de stratégies innovantes pour l'alimentation et la santé; et c) recommandation pour l'intégration des préoccupations humanitaires dans la planification de l'aide développement et l'octroi de ressources.

²⁴ Les régions sahéliennes voisines pourraient notamment inclure les régions du nord du Togo, du Bénin ou du Nigeria. D'autres régions comme par exemple le nord de la Côte d'Ivoire et le Ghana font l'objet d'un suivi étroit.

²⁵ Dirigé par les comités nationaux d'évaluation de la vulnérabilité (NVACs) avec la participation des gouvernements nationaux, de la SADC, du PAM, de la FAO et d'autres partenaires.

²⁶ Zambie et Malawi.

pauvreté croissante, la décapitalisation régulière des biens des ménages et la diminution de leur capacité de résilience alors que les ménages sont soumis aux conséquences diverses de chocs multiples (incluant le VIH/SIDA, la mauvaise gouvernance ou les mauvaises conditions climatiques) ont collectivement augmenté le niveau de vulnérabilité des personnes de la région à l'insécurité alimentaire, eu égard en particulier aux diminutions de la production céréalière.

La région d'Afrique australe fait face à un risque certain de crise alimentaire et nutritionnelle qui sera étroitement suivi par la DG ECHO. Sa stratégie d'assistance alimentaire pour 2008 se concentrera sur la fourniture d'une aide pour le recouvrement et la relance des moyens de subsistance des populations vulnérables ainsi qu'un soutien nutritionnel plutôt qu'un accroissement des distributions de vivres. Les besoins immédiats prévus pour 2008 sont suffisamment couverts sur le budget en cours de l'année 2007 et il sera nécessaire et de réévaluer les besoins dans le courant de l'année 2008.

La production agricole **au Zimbabwe** pour la saison de 2006/07 a été grandement tributaire de la disponibilité limitée d'intrants agricoles et de combustible, par la faible mise en culture des terres cultivables dans le sud et l'ouest du pays et par les conditions de sécheresse. Les récentes mesures économiques gouvernementales ont entraîné une récession économique sévère avec une inflation galopante et la pénurie des denrées de base à un prix abordable. Combiné avec la sécheresse de cette année, ces éléments ont aggravé la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire dans un contexte de pauvreté chronique où la population est confrontée depuis près d'une dizaine d'année au déclin économique et au VIH/SIDA. Les produits alimentaires sont devenus de plus en plus difficiles à trouver. La malnutrition infantile sévère est en augmentation, approchant des seuils d'urgence constatés dans certaines autres crises, et pèse d'autant plus sur la malnutrition chronique et l'érosion continue de la capacité des ménages à assurer leurs moyens de subsistance.

L'assistance alimentaire envisagée par la DG ECHO en 2008 pour le **Zimbabwe** sera de ce fait au moins équivalente à l'aide fournie lors de l'année précédente²⁷. Le défi pour 2008 sera considérable dans un pays où l'aide humanitaire peut-être sujette aux interférences du gouvernement et où, notamment, l'aide alimentaire est susceptible d'être hautement politisée. La stratégie d'aide alimentaire de la DG ECHO se concentrera sur la fourniture d'un soutien au recouvrement et à la relance des moyens de subsistance des populations cibles vulnérables ainsi que d'un soutien à la nutrition. Ces interventions seront étroitement coordonnées avec la programmation de la CE afin d'en assurer la complémentarité nécessaire.

ASIE DU SUD ET DU SUD-OUEST

L'aggravation des conditions de sécurité en **Afghanistan** réduit un peu plus un espace humanitaire déjà précaire. Beaucoup de zones où les partenaires de la DG ECHO sont encore actifs, voient ainsi leurs conditions d'accès se détériorer progressivement. Les partenaires recourent de plus en plus fréquemment à une gestion à distance de la mise en œuvre et du suivi des projets, en appui avec le personnel national. Comme le personnel national bénéficie encore d'une relative acceptation et protection par les communautés, cette solution s'avère acceptable pour le moment.

Puisqu'apporter une aide humanitaire aux personnes affectées par les conflits dans ces régions difficiles est au cœur de son mandat, la DG ECHO y maintiendra son soutien. En 2008, la DG

²⁷ Les décisions précédentes d'aide alimentaire pour 2007 ont alloué 15.000.000 EUR pour le Zimbabwe.
ECHO/-FA/BUD/2008/01000

ECHO visera notamment à apporter une aide aux populations nouvellement déplacées, rapatriées ou déportées de force de leurs pays d'asile. La DG ECHO interviendra également en aide aux victimes les plus vulnérables de la sécheresse et des inondations, pendant notamment la période difficile précédant la prochaine récolte. Malgré tout, le soutien à la sécurité alimentaire est désormais la priorité dans beaucoup de contextes locaux afghans plutôt que les simples distributions alimentaires et il y a donc lieu de construire et poursuivre les projets humanitaires via le programme thématique de sécurité alimentaire (FSTP) ou le programme de développement rural mis en œuvre par la Commission, ou encore les programmes en cours d'autres acteurs du développement.

Le **Népal** continue de faire face à une des crises les plus oubliées, avec une population de 107.000 réfugiés bhoutanais (d'ascendance népalaise) qui y ont trouvé asile au début des années 1990 et qui désormais résident dans 7 camps dans la partie du sud-est du pays, près de la frontière indienne. Considérés comme étrangers²⁸, sans aucun droit (de travailler ou d'accéder à la terre), ils n'ont aucune possibilité d'assurer leur sécurité alimentaire de base et restent entièrement dépendants de l'aide internationale. Après de nombreuses années d'impasse politique, certains progrès vers une solution durable ont été enregistrés en 2007, quand les États-Unis et d'autres pays occidentaux ont offert d'accueillir un nombre significatif de ces réfugiés. Néanmoins, certaines questions doivent être encore réglées et jusqu'ici aucun réfugié n'a encore reçu d'accord pour son départ. La DG ECHO maintiendra son assistance alimentaire en 2008 et réévaluera sa stratégie en cours de l'année, à la vue des progrès réalisés sur cette question.

La majeure partie du **Sri Lanka** est classée par le PAM et la FAO²⁹ comme soit souffrant d'insécurité alimentaire chronique, ou bénéficiant globalement d'une certaine sécurité alimentaire. Il demeure néanmoins quelques zones qui tombent sous la dénomination de "crise alimentaire et manque aigu de moyens de subsistance" ou "crise humanitaire d'urgence". En raison des indicateurs de développement humain relativement élevés du Sri Lanka et des progrès continus observés vers les objectifs de développement du millénaire, la DG ECHO estime que l'insécurité alimentaire la plus aiguë concerne spécifiquement les personnes les plus directement touchées par le conflit, et notamment les personnes nouvellement déplacées. Les besoins humanitaires devraient augmenter fortement en raison de la détérioration actuelle de la situation politique et socio-économique, et l'espace humanitaire pourrait probablement se restreindre considérablement en raison des problèmes importants d'accès, de sûreté et de sécurité du personnel.

AMÉRIQUE LATINE

Le conflit armé en **Colombie** continue selon une dynamique et une intensité propre, similaire aux années précédentes, sans perspectives tant d'un point de vue militaire que du point de vue des négociations. Le conflit entraîne des conséquences humanitaires graves pour la population civile. Nombre de personnes continuent de fuir en Colombie ainsi que vers les pays voisins de l'Équateur, du Venezuela et du Panama. Beaucoup de communautés rurales souffrent de l'isolement du fait des routes bloquées ou des zones confinées et voient en conséquence leurs moyens de subsistance mis en danger. La Colombie est toujours le deuxième pays au monde quant au nombre de déplacés internes, avec plus de 3,9 millions de personnes. Chaque année, le conflit entraîne le déplacement d'environ 200.000 nouvelles personnes.

²⁸Le Népal n'est pas un signataire de la convention de 1951 concernant le statut des réfugiés

²⁹Évaluation de sécurité alimentaire du Sri Lanka (Classification intégrée par phase de la sécurité alimentaire et humanitaire - approche IPC, PAM avril 2007

La DG ECHO envisage de porter assistance aux personnes nouvellement déplacées en **Colombie** qui ne sont pas couvertes par d'autres programmes en faveur des déplacés ou par d'autres bailleurs de fonds. Une aide alimentaire sera apportée pendant les périodes les plus critiques d'insécurité alimentaire. De même, il sera nécessaire d'apporter une assistance aux femmes les plus vulnérables et aux enfants qui souffrent de malnutrition.

Certaines régions **d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale**, et des îles **des Caraïbes** voisines³⁰ demeurent vulnérables aux fréquentes catastrophes naturelles qui peuvent affecter dramatiquement les moyens de subsistance des familles et conduire à des crises aiguës d'insécurité alimentaire. La DG ECHO restera vigilante tout au long de l'année 2008, et continuera d'apporter une assistance en utilisant des instruments à sa disposition afin d'atténuer, autant que possible, l'impact de telles catastrophes sur la sécurité alimentaire et le statut nutritionnel des populations.

LE MOYEN-ORIENT ET PAYS MÉDITERRANÉENS

Les territoires occupés palestiniens ont été le témoin d'une détérioration continue des conditions politiques, économiques et sociales en 2007. Avec l'impasse politique actuelle, la population civile est, un peu plus chaque jour, confrontée à la détérioration de sa sécurité alimentaire et des moyens de subsistance. Deux ménages sur cinq vivent dans la pauvreté extrême dans la **Bande de Gaza**, et un ménage sur cinq en **Cisjordanie**. Au cours de la première partie de l'année 2008, la DG ECHO maintiendra³¹ son aide alimentaire pour moitié dans la Bande de Gaza et pour moitié en Cisjordanie au travers de l'UNRWA³² et du PAM ainsi que des organisations non gouvernementales pour des distributions alimentaires de moindre envergure ou pour des projets de soutien au recouvrement des moyens de subsistance. Elle prévoit ainsi d'assister près d'un million de personnes en situation d'insécurité alimentaire extrême au sein d'une population totale estimée à 2 millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire, d'après une réévaluation récente³³. Plus tard dans l'année, en tenant compte de cette situation économique et politique très volatile, la DG ECHO réévaluera les besoins.

La crise humanitaire en **Irak** continue de se détériorer avec un nombre croissant de personnes déplacées tant à l'intérieur³⁴ qu'en dehors de l'Irak³⁵. A l'intérieur de l'Irak, l'accès reste sérieusement entravé par les conditions de sécurité et empêche toute évaluation humanitaire plus précise de la situation. En 2008, la DG ECHO continuera de suivre l'évolution de la situation. En dehors du pays, les réfugiés irakiens vivent principalement dans des familles d'accueil. Néanmoins, avec l'afflux continu de réfugiés, couplé au raidissement des conditions d'entrée et d'accueil imposées par les gouvernements hôtes, une part croissante de nouveaux réfugiés pourrait bientôt être confrontée à une détérioration significative de leurs moyens de subsistance. La DG ECHO suivra attentivement l'évolution de la situation. Au jour

³⁰Pour cette rubrique géographique concernant l'Amérique latine, sont inclus les pays n'appartenant pas aux régions et pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), en vertu de l'accord de Cotonou.

³¹En 2007, la DG ECHO a attribué un total de 23.300.000 EUR pour de l'aide alimentaire et un soutien aux moyens de subsistance sur un total de 60.000.000 EUR d'aide humanitaire multisectionnelle (la santé, eau et assainissement, abri, création d'emplois, aide psychosociale etc.). La DG ECHO entend soutenir le même niveau de l'aide en 2008 selon la même approche souple, adaptée aux réalités opérationnelles.

³²UNRWA Agence des Nations unies pour l'assistance et le travail pour les réfugiés palestiniens.

³³2007 Appel consolidé des Nations unies pour la Bande de Gaza et la Cisjordanie, avec 150.000.000 USD requis pour l'aide alimentaire seulement.

³⁴Le haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) et le croissant rouge irakien estimait mi-2007 qu'environ 4.2 millions d'Irakiens avaient été déplacés à l'intérieur du pays avec une estimation mensuelle de 60.000 personnes nouvellement déplacées contre 50.000 quelques mois plus tôt.

³⁵Plus de 2,2 millions d'Irakiens ont trouvé refuge en dehors de l'Irak, dont environ 1.4 million en Syrie, de 500.000 à 750.000 personnes en Jordanie et approximativement 200.000 personnes réparties au Liban, en Égypte et en Turquie.

d'aujourd'hui, les besoins alimentaires non couverts semblent limités mais cette situation pourrait être amenée à être reconsidérée un peu plus tard en 2008.

Au **Yémen**, l'invasion sérieuse de criquets pèlerins en 2007 ne semble pas avoir eu un impact dramatique sur la situation des moyens de subsistance des populations, excluant par conséquent la nécessité de mobiliser sous cette décision une aide humanitaire de la DG ECHO. La situation sera étroitement suivie et réévaluée au cours de 2008.

L'aide aux réfugiés sahraouis vivant depuis 1975 dans les camps de la région aride de Tindouf en **Algérie** occidentale sera maintenue. Malgré la reprise des négociations politiques directes³⁶ en 2007, pour la première fois depuis 10 ans, la situation est peu susceptible de changer dans un avenir proche pour cette crise vieille de plusieurs années et oubliée. Les réfugiés vivant dans ce milieu naturel hostile restent fortement dépendants de l'aide extérieure pour leurs besoins essentiels, inclus les produits alimentaires de base et l'eau. La DG ECHO continuera de suivre cette situation avec grande attention en 2008, mais compte tenu du fait que les besoins alimentaires sont couverts jusqu'à la fin du premier semestre 2008 à partir de l'allocation de la seconde décision d'aide alimentaire de 2007, à ce stade, aucune affectation budgétaire n'est prévue dans la présente décision.

NOUVEAUX ETATS INDEPENDANTS

En **Moldavie**, après la sécheresse qui déclencha une réponse humanitaire d'urgence en 2007, la situation devrait s'améliorer graduellement. Néanmoins, elle devra être réévaluée à la fin de l'hiver afin de déterminer si l'aide doit continuer.

Dans le **nord Caucase**, les conditions de sécurité alimentaire en **Tchéchénie** se sont améliorées de façon régulière au cours de l'année dernière et il n'est désormais plus nécessaire de mettre en œuvre des distributions d'aide alimentaire mais plutôt de continuer une aide à la réhabilitation des moyens de subsistance³⁷ et un soutien à long terme. Dans les républiques voisines d'**Ingouchie** et du **Daghestan**, la situation a montré des signes de dégradation en raison de l'insécurité croissante. Ces contextes seront suivis attentivement, bien qu'aucune affectation budgétaire ne soit initialement prévue dans la présente décision.

1.3. – Populations ciblées et régions concernées :

Les bénéficiaires des actions qui seront soutenues en vertu de la présente décision incluent notamment les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays, les réfugiés, les groupes récemment rapatriés, les populations vulnérables faisant face à l'insécurité alimentaire aiguë et au risque de malnutrition, les enfants et mères sous-alimentés, les populations identifiées confrontées au risque de sécheresse ou d'autres catastrophes naturelles, et les populations dont les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire ont été affectés par des crises.

Le tableau ci-dessous présente le budget indicatif prévu pour chaque pays, les actions potentielles, et le nombre de bénéficiaires qui seront assistés par les opérations soutenues par DG ECHO.

Le nombre total estimé de bénéficiaires qui seront assistés par les opérations humanitaires auxquelles cette première décision d'aide alimentaire de 2008 contribuera est de 18.675.000. Ces opérations devraient être mises en œuvre dans les pays énumérés ci-dessous, bien que

³⁶ Front Polisario et gouvernement du Maroc.

³⁷ Prévu dans le cadre du plan global de la DG ECHO pour 2008.
ECHO/-FA/BUD/2008/01000

d'autres pays ou régions mentionnés dans le texte comme nécessitant un suivi rapproché puissent également justifier une aide ultérieure.

Pays ou région	1^{ère} et 2^{ème} Décisions d'aide alimentaire * (EUR)	Décision actuelle (EUR)	Activités envisagées.	Nombre de bénéficiaires estimés des opérations d'assistance alimentaire financées par la DG ECHO
Soudan	65.450.000	40.000.000 **	<u>Darfour</u> : distributions alimentaires pour les populations déplacées et les populations locales ; lutte contre la malnutrition ; intrants pour l'agriculture et l'élevage; bons d'achat. <u>Sud/nord/transition</u> : intrants agricoles, cheptel et réhabilitation des moyens de subsistance pour les rapatriés et les populations touchées par les inondations ; prévention et traitement de la malnutrition.	4.000.000
Tchad	10.000.000	13.000.000	Distributions alimentaires pour les réfugiés, récupération nutritionnelle, distribution d'intrants pour l'agriculture et l'élevage.	450.000
Somalie	4.000.000	3.500.000	Appui à la réhabilitation des moyens de subsistance. Prévention et traitement de la malnutrition.	525.000
Kenya	4.000.000	8.000.000	Distributions alimentaires pour les réfugiés somaliens. Appui à la réhabilitation des moyens de subsistance des populations affectées par la sécheresse. Soins nutritionnels.	425.000
Éthiopie	15.000.000	10.000.000	Aide alimentaire pour les populations touchées par les inondations et le conflit. Thérapie et prévention nutritionnelles.	1.600.000
Ouganda	8.000.000	4.000.000	Aide alimentaire via le PAM dans les zones affectées par le conflit avec la LRA et les inondations.	2.200.000
République démocratique du Congo	10.000.000	10.000.000	Aide alimentaire et appui à la réhabilitation des moyens de subsistance des populations réfugiées, déplacées et rapatriées.	1.300.000
Tanzanie	5.000.000	3.000.000	Aide alimentaire et appui à la réhabilitation des moyens de subsistance pour les populations de réfugiés.	250.000
Burundi	4.500.000	3.000.000	Aide alimentaire et appui à la réhabilitation des moyens de subsistance pour les populations déplacées et les rapatriés.	850.000
Pays du Sahel	10.500.000	5.000.000	Récupération nutritionnelle.	500.000
Liberia	3.000.000	1.000.000	Appui à la réhabilitation des moyens de subsistance des groupes vulnérables. La stratégie de sortie de la DG ECHO est liée à la mise en place de la composante LRRD du FSTP.	150.000
Zimbabwe	15.000.000	15.000.000	Aide alimentaire, sécurité alimentaire de court terme et nutrition.	3.400.000
Afghanistan	6.000.000	6.000.000	Aide alimentaire, intrants agricoles et	350.000

			appui à la réhabilitation des moyens de subsistance pour les agriculteurs touchés par la sécheresse.	
Népal	1.500.000	1.500.000	Distribution alimentaires dans les camps de réfugiés, intrants agricoles.	100.000
Sri Lanka	3.000.000	3.000.000	Aide alimentaire, sécurité alimentaire de court terme et appui à la réhabilitation des moyens de subsistance pour les groupes vulnérables touchés par la détérioration du conflit.	400.000
Colombie		500.000	Aide alimentaire aux populations nouvellement déplacées, soins nutritionnels.	725.000
Cisjordanie et Bande de Gaza	23.300.000	28.300.000	Aide alimentaire et appui à la réhabilitation des moyens de subsistance via une aide en nature et en espèces.	1.450.000
Réserve pour imprévus		5.200.000 (3.3%)		
TOTAL GÉNÉRAL	188.250.000 (* * * *)	160.000.000 (*****)		18.675.000 (* * * * *)

(*) Première décision d'aide alimentaire réf: ECHO-FA/BUD/2007/01000 (adoptée le 22/03/07)

et deuxième décision d'aide alimentaire réf: ECHO-FA/BUD/2007/02000 (adoptée le 01/08/07)

(* *) Une allocation supplémentaire est provisoirement prévue pour une décision ultérieure, dans l'attente d'une révision des besoins dans le courant de l'année 2008

(* * *) Nombre estimé de bénéficiaires des projets auxquels la DG ECHO prévoit de contribuer partiellement ou en totalité.

(* * * *) Le solde de l'allocation totale de 220.222.101 EUR des deux Décisions d'aide alimentaire 2007 a été attribué à des pays qui ne sont pas considérés comme nécessitant des ressources additionnelles au titre de cette première Décision 2008.

(*****) Le solde de 63.251.000 EUR de la ligne budgétaire aide alimentaire non attribué dans le cadre de cette première Décision fera l'objet d'une seconde décision dans le courant de l'année 2008 sur la base d'une réévaluation des besoins.

(* * * * *) L'attribution moyenne par bénéficiaire est 8.5 EUR, ce montant variant considérablement d'un pays à l'autre du fait notamment de différences dans les besoins des bénéficiaires (par exemple entre des réfugiés entièrement dépendants de l'aide extérieure et des personnes temporairement affectées par la sécheresse), et des niveaux différents de contributions attendus d'autres donateurs.

1.4. - Évaluation des risques et contraintes possibles :

Le volume, la diversité et la répartition géographique des interventions à soutenir sous la présente décision, de même que la nature imprévisible et changeante des urgences humanitaires, dictent que certains changements à ces attributions indicatives peuvent être nécessaires.

Dans beaucoup de contextes, particulièrement là où un conflit est la cause de la crise, ou où la concurrence autour de ressources naturelles limités augmente l'hostilité entre différents groupes, les interventions prévues de la DG ECHO courent le risque d'une interruption ou d'une suspension du fait de l'insécurité. Pour la DG ECHO, la sécurité des travailleurs humanitaires reste primordiale, à la fois pour son propre personnel et pour ses partenaires, et les plans d'intervention sont basés sur l'acceptation du respect de l'espace humanitaire et de l'accès aux bénéficiaires, bien que dans beaucoup de contextes d'intervention il y a un risque réel d'obstructions politiques, militaires, ou logistiques.

La difficulté des partenaires de la DG ECHO à analyser les besoins, identifier les bénéficiaires et définir la réponse la plus appropriée et particulièrement importante dans les crises alimentaires. La prise en compte de stratégies d'entrée et de sortie est également un

important défi. Dans beaucoup de secteurs où la DG ECHO doit envisager d'intervenir, les capacités des partenaires doivent être développées, les systèmes d'information renforcés, et la coordination avec les acteurs de développement maximisée pour assurer la réponse humanitaire la plus appropriée.

2 - Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée :

2.1. - Objectifs:

Objectif principal :

- Sauvegarder la disponibilité et l'accès aux produits alimentaires des populations vulnérables touchées par les crises humanitaires, stabiliser et améliorer leur statut nutritionnel.

Objectifs spécifiques :

- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, un soutien à la sécurité alimentaire de court-terme, un soutien nutritionnel et un soutien aux moyens de subsistance en Afrique sub-saharienne, dans les Caraïbes et dans les pays de Pacifique.
- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, un soutien à la sécurité alimentaire de court-terme, un soutien nutritionnel et un soutien aux moyens de subsistance dans les pays d'Europe centrale et orientale, les Nouveaux États Indépendants (ENI), et les pays de la Méditerranée et du Moyen Orient.
- Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, un soutien à la sécurité alimentaire de court-terme, un soutien nutritionnel et un soutien aux moyens de subsistance en Asie et en Amérique latine.

2.2. - Composantes :

Pour aider les populations vulnérables selon les objectifs et les régions géographiques décrites ci-dessus, la DG ECHO soutiendra des projets visant à :

- Distribuer des rations alimentaires gratuites complètes ou partielles, sur une base globale ou ciblée, aux personnes ou aux ménages touchés par une catastrophe naturelle, la sécheresse, un conflit, des mouvements de population ou d'autres crises. Toute l'attention nécessaire sera portée au caractère approprié, à la qualité et à l'acceptabilité des produits alimentaires distribués, ainsi qu'à leur composition en micro-nutriments. Les transferts non alimentaires qui améliorent l'accès des bénéficiaires aux produits alimentaires seront considérés le cas échéant comme une alternative ou un complément à l'aide alimentaire.
- Identifier les enfants souffrant de malnutrition modérée et sévère (et, le cas échéant, les adultes vulnérables), à travers des enquêtes, la surveillance et le dépistage, et les traiter selon les protocoles confirmés d'alimentation complémentaire et thérapeutique (y compris les soins thérapeutiques à caractère communautaire).
- Soutenir les systèmes de création d'emplois à court terme, tels que les programmes de vivres contre travail, qui fournissent des produits alimentaires, ou les moyens d'accéder à ces produits alimentaires, en échange de travaux qui peuvent également contribuer à la réparation ou au renforcement des actifs et de l'infrastructure communautaires dans les contextes humanitaires ou de transition.

- Reconstituer les moyens de subsistance de base, post crise, et/ou renforcer la résilience aux chocs futurs dans les contextes propices aux crises, en assurant l'accès et la disponibilité des intrants et services destinés à l'agriculture et à l'élevage, ainsi qu'aux autres facteurs de production.

2.3. – Principes directeurs opérationnels :

Un grand nombre de ces activités exigent que des partenaires achètent et distribuent les produits alimentaires en nature. La DG ECHO souhaite que ses partenaires donnent la priorité aux achats locaux, puis régionaux de produits alimentaires, avant d'envisager des achats internationaux, afin que les agriculteurs de la région de l'intervention en bénéficient, que les délais de livraison soient améliorés, et que l'acceptabilité des denrées alimentaires soit assurée. Cela ne devrait néanmoins être fait qu'après des études de marché détaillées pour assurer que des produits alimentaires de qualité sont disponibles en quantité suffisante et à des prix concurrentiels, et qu'il n'y aura aucune conséquence inflationniste négative ou pénurie résultant de l'approvisionnement sur les marchés locaux.

Il y a une reconnaissance croissante que certaines crises alimentaires et nutritionnelles sont souvent mieux atténuées par une variété de réponses multi-sectorielles, et pas seulement par la fourniture d'aide alimentaire. Par exemple, il peut y avoir un fort lien de causalité entre diarrhée et malnutrition aiguë infantile, ce qui implique que la meilleure réponse nutritionnelle puisse parfois comprendre la protection des sources d'eau en parallèle du traitement de la malnutrition. Dans d'autres contextes, l'impact des distributions d'aide alimentaire pourrait être perdu si les instruments nécessaires à la cuisson des produits alimentaires n'étaient pas également fournis. Afin de prendre ces aspects en compte, et pour assurer la réponse la plus appropriée et holistique à toute crise alimentaire et nutritionnelle donnée, la présente décision peut également soutenir des activités non alimentaires au cas par cas, à condition qu'elles soient intégrées au type d'activités détaillées ci-dessus, et à condition qu'elles contribuent à l'objectif principal de maintenir l'accès aux produits alimentaires et la stabilité nutritionnelle. En outre, les financements issus de la présente Décision seront soigneusement harmonisés avec les interventions financées via les autres Décisions nationales ou régionales³⁸, pour assurer un mélange approprié de réponses alimentaires et non alimentaires.

Un nombre croissant de meilleures pratiques suggère également que lors de certaines crises alimentaires et nutritionnelles (particulièrement lorsque le marché fonctionne efficacement), l'assistance humanitaire la plus appropriée doit se faire sous forme monétaire plutôt qu'en nature. La DG ECHO est en train de terminer un examen de l'utilisation de transferts monétaires dans les situations d'urgence comme alternative à l'aide alimentaire. Sur la base des premiers résultats, en fonction du contexte, et dans les limites du mandat et des règlements de la DG ECHO, les interventions de court terme basées sur des transferts monétaires visant à améliorer l'accès aux produits alimentaires et promouvant la stabilité nutritionnelle dans les situations de crise, pourraient être également considérées par la présente décision.

Dans la mesure où les produits alimentaires et nutritionnels restent toujours les principaux outils dans la gestion de l'insécurité alimentaire et le traitement de la malnutrition d'urgence, une certaine proportion de la présente décision servira à la distribution d'aide alimentaire en nature. Le Programme alimentaire mondial (PAM), dont la compétence est avérée dans

³⁸Y compris les plans globaux spécifiques à chaque pays et la décision régionale de lutte contre la sécheresse dans la Corne d'Afrique pour 2008.
ECHO/-FA/BUD/2008/01000

l'acquisition, le transport et la distribution à grande échelle de l'aide alimentaire, sera un partenaire clé dans ce secteur. La DG ECHO continuera à renforcer son partenariat stratégique avec le PAM, et à améliorer l'efficacité de son travail, via des réunions annuelles d'examen des programmes au niveau du siège et au travers de dialogues stratégiques régionaux, de même que par des consultations régulières à tous les niveaux. D'autres activités impliquant des distributions de produits alimentaires à une échelle plus petite, des interventions nutritionnelles, des opérations de sécurité alimentaire à court terme et des composantes non alimentaires devraient être principalement mises en œuvre par d'autres agences des NU (comprenant la FAO et l'UNICEF – le Fonds des Nations unies pour l'enfance), les organisations de la Croix-Rouge et les ONG.

3 - Durée attendue pour les actions dans la décision proposée :

La durée prévue pour la mise en œuvre de la présente Décision est de 18 mois, débutant le 1er janvier 2008. Cette durée est nécessaire dans la mesure où certains projets d'assistance alimentaire, et tout particulièrement les projets de soutien au recouvrement des moyens de subsistance, les périodes de mise en œuvre doivent être synchronisés avec les saisons agricoles et les périodes de soudure. En outre, pour l'aide alimentaire et les projets de distribution d'intrants agricoles, les délais pour la planification, l'acquisition et le transport demandent souvent des périodes d'exécution plus étendues. Les opérations humanitaires financées par la présente décision devront être mises en œuvre au cours de cette période. Les dépenses en vertu de la présente décision seront éligibles à partir du 1er janvier 2008.

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue en cas de force majeure ou d'une circonstance comparable, la période de suspension ne sera pas prise en considération pour le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire.

Selon l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de mettre fin aux accords signés avec les organisations humanitaires de mise en œuvre lorsque la suspension des activités correspond à une période de plus d'un tiers de la durée prévue totale de l'action. À cet égard, la procédure établie dans les conditions générales de l'accord spécifique sera appliquée.

4 - Interventions/décisions précédentes de la Commission dans le contexte de la crise actuelle

Liste de décisions précédentes d'aide alimentaire de la DG ECHO

Contributions confirmées par les États membres de l'UE au PAM pour 2006 et 2007 (1er janvier – 22 octobre 2007).			Contributions confirmées par les États membres de l'UE dans les secteurs alimentaire et agricole dans les situations d'urgences pour 2006 et 2007 (1er janvier – 22 octobre 2007).		
<i>EUR calculés au taux du 22 octobre 2007 (€1 = \$ 1,42)</i>			<i>EUR calculés au taux du 22 octobre 2007 (€1 = 1,42 \$)</i>		
	<u>2006</u>	<u>2007 (janvier - octobre)</u>		<u>2006</u>	<u>2007 (janvier - octobre)</u>
Autriche	Non disponible	736.254	Autriche	2.253	1.111.840
Belgique	7.673.276	8.428.509	Belgique	15.112.691	15.605.544
Bulgarie	Non disponible	Non disponible	Bulgarie	Non disponible	Non disponible
Chypre	246.478	Non disponible	Chypre	246.479	Non disponible
République tchèque	87.523	161.520	République tchèque	236.394	331.727
Danemark	10.428.135	3.107.906	Danemark	5.779.356	1.751.832
Estonie	Non disponible	29.744	Estonie	Non disponible	29.807
Finlande	5.685.537	7.183.214	Finlande	6.856.815	7.354.057
France	16.281.082	8.390.716	France	24.123.145	11.301.602
Allemagne	46.607.049	40.308.000	Allemagne	33.211.260	24.996.680
Grèce	1.379.578	757.015	Grèce	1.379.578	313.482
Hongrie	Non disponible	45.363	Hongrie	Non disponible	45.173
Irlande	14.108.132	8.602.632	Irlande	14.913.197	9.856.501
Italie	5.171.241	4.517.728	Italie	23.149.517	6.770.369
Lettonie	Non disponible	Non disponible	Lettonie	Non disponible	Non disponible
Lituanie	Non disponible	Non disponible	Lituanie	Non disponible	Non disponible
Luxembourg	5.936.079	2.043.839	Luxembourg	7.132.875	2.071.049
Malte	Non disponible	Non disponible	Malte	Non disponible	Non disponible
Pays-Bas	32.771.096	16.123.720	Pays-Bas	37.608.605	17.145.551
Pologne	149.236	Non disponible	Pologne	149.236	Non disponible
Portugal	180.570	Non disponible	Portugal	134.053	Non disponible
Roumanie	Non disponible	Non disponible	Roumanie	Non disponible	Non disponible
Slovaquie	Non disponible	Non disponible	Slovaquie	Non disponible	Non disponible
Slovénie	Non disponible	Non disponible	Slovénie	Non disponible	Non disponible
Espagne	8.390.147	3.269.148	Espagne	12.667.939	4.873.865
Suède	3.965.470	2.110.896	Suède	10.017.589	11.974.649
Royaume-Uni	55.933.846	18.830.863	Royaume-Uni	77.788.049	17.767.935
Total	187.696.797	100.864.197	Total	270.509.031	133.301.663
Données issues du service de suivi financier d'UN/OCHA. Certaines données n'étaient pas disponibles auprès du service financier d'UN/OCHA. Certaines de ces données peuvent ne pas représenter l'ensemble des contributions des Etats Membres du fait de certains délais dans leur intégration.			Données issues du service de suivi financier d'UN/OCHA. Certaines données n'étaient pas disponibles auprès du service financier d'UN/OCHA. Certaines de ces données peuvent ne pas représenter l'ensemble des contributions des Etats Membres du fait de certains délais dans leur intégration.		

6 - Montant de la décision et répartition par objectifs spécifiques :

6.1. - Montant total de la décision: 160.000.000 EUR

6.2. - Ventilation de budget par objectifs spécifiques

Objectif principal : <i>Sauvegarder la disponibilité de, et l'accès aux produits alimentaires aux populations vulnérables touchées par les crises humanitaires, et pour stabiliser ou améliorer leur statut nutritionnel.</i>				
Objectifs spécifiques	Montant alloué par objectif spécifique (EUR)	Zone géographique des opérations	Activités	Partenaires potentiels ³⁹
Objectif spécifique 1 : Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, un soutien à la sécurité alimentaire de court-terme, un soutien nutritionnel et un soutien aux moyens de subsistance en Afrique sub-saharienne, dans les Caraïbes et dans les pays du Pacifique.	115.500.000	Global	Distributions d'aide alimentaire aux réfugiés et déplacés internes. Soutien nutritionnel. Soutien aux travaux communautaires contre nourriture ou produits non-alimentaires.	ACF, AAH UK, ACH, ACPP, ACTED, ACTIONAID, ADRA Denmark, AKF(UK), ASB e.V. , AVSI, CAFOD, CARE - AUT, CARE - FR, CARE - UK,- CARE NL, CSI CIH, DCV, CHRISTIAN AID - UK, COOPI, CORDAID, COSV, CRIC, CR - GBR, CR-AUT, CR-AUT, CROIX-ROUGE - BEL, CROIX-ROUGE - DEU, CR-E, CR - FIN, CRF, CR - GRC, ITRC, CR - NOR, DRC, FAO, GERMAN AGRO ACTION, GOAL, HAI, ICCO, ICRC-CICR, IFRC-FICR, IMC UK, INTERMON, IOCC, IRC-UK, IR & IRW, MADERA, MdM E, MDM - FRA, MEDAIR CH, MEDAIR UK, MERCY CORPS SCOTLAND, MERLIN, MISSION OST - DNK, MSF, MSF-CH, MSF, MSF, MSF-H, Novib, NPA, OI, OXFAMSOL, OXFAM GB, PIN,-P U, PTM, SCNL, SC(UK), SOLIDARITES, TEARFUND - UK, Tdh, TGH, UNDP-PNUD, UNHCR, UNICEF, UNRWA, VSF - DZG - Belgique, VSF G, WFP-PAM,
Objectif 2 spécifique : Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, un soutien à la sécurité alimentaire de court-terme, un soutien nutritionnel et un soutien aux moyens de subsistance dans les pays d'Europe centrale et orientale, les Nouveaux États Indépendants (ENI), et les pays de la Méditerranée et du Moyen Orient.	28.300.000		Paquet de semences pour les populations de retour. Distributions de semences et outils. Soutien à l'élevage et à la pêche.	

³⁹Programme mondial de l'alimentation
ECHO/-FA/BUD/2008/01000

Objectif spécifique 3 : Apporter une aide alimentaire appropriée et adéquate, un soutien à la sécurité alimentaire de court-terme, un soutien nutritionnel et un soutien aux moyens de subsistance en Asie et en Amérique latine.	11.000.000			WHO, WVUK, WVD, ZOA
Réserve pour imprévus, maximum 10% du montant total	5.200.000			
TOTAL :	160.000.000			

(*) partenaires potentiels :

ACCION CONTRA EL HAMBRE, (ESP), ACTION AGAINST HUNGER UK, ACTION CONTRE LA FAIM, (FR), ACTIONAID (GBR), ADVENTIST DEVELOPMENT AND RELIEF AGENCY - DENMARK, AGA KHAN FOUNDATION (UNITED KINGDOM), AGENCE D'AIDE A LA COOPERATION TECHNIQUE ET AU DEVELOPPEMENT, (FR), ARBEITER-SAMARITER-BUND DEUTSCHLAND E.V., ARTSEN ZONDER GRENZEN (NLD), ASAMBLEA DE COOPERACION POR LA PAZ, (E), ASSOCIAZIONE VOLONTARI PER IL SERVIZIO INTERNAZIONALE (ITA), BELGISCHE RODE KRUIS/CROIX ROUGE DE BELGIQUE, (BEL), BRITISH RED CROSS (GBR), CARE FRANCE, (FR), CARE INTERNATIONAL DEUTSCHLAND E.V. (DEU), CARE INTERNATIONAL UK , CARE ÖSTERREICH - VEREIN FÜR ENTWICKLUNGSZUSAMMENARBEIT UND HUMANITÄRE HILFE, CARITAS INTERNATIONAL BELGIUM - SECOURS INTERNATIONAL DE CARITAS CATHOLICA, (BEL), CATHOLIC AGENCY FOR OVERSEAS DEVELOPMENT (GBR), CATHOLIC ORGANISATION FOR RELIEF AND DEVELOPMENT AID (NLD), CENTRO REGIONALE D INTERVENTO PER LA COOPERAZIONE (ITA), CHRISTIAN AID (GBR), COMITATO DI COORDINAMENTO DELLE ORGANIZZAZIONI PER IL SERVIZIO VOLONTARIO (ITA), COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR), CONCERN WORLDWIDE, (IRL), COOPERAZIONE INTERNAZIONALE (ITA), CROCE ROSSA ITALIANA (ITA), CROIX-ROUGE FRANCAISE, CRUZ ROJA ESPAÑOLA, (E), DANSK FLYGTNINGEHJÆLP, DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE / GERMAN AGRO ACTION, (DEU), DEUTSCHER CARITASVERBAND E.V, (DEU), DEUTSCHES ROTES KREUZ, (DEU), FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE, GOAL, (IRL), HELLENIC RED CROSS, (GRC), HELPAGE INTERNATIONAL (GBR), INTERMON OXFAM, (E), INTERNATIONAL ORTHODOX CHRISTIAN CHARITIES, ISLAMIC RELIEF , INTERKERKELIJKE ORGANISATIE VOOR ONTWIKKELINGSSAMENWERKING, INTERNATIONAL MEDICAL CORPS UK, INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE UK, MEDAIR UK (GBR), MEDECINS DU MONDE, MEDECINS SANS FRONTIERES (CHE), MEDECINS SANS FRONTIERES (F), MEDECINS SANS FRONTIERES BELGIQUE/ARTSEN ZONDER GRENZEN BELGIE(BEL), MEDICAL EMERGENCY RELIEF INTERNATIONAL (GBR), MEDICOS DEL MUNDO ESPAÑA, MEDICOS SIN FRONTERAS, (E), MERCY CORPS SCOTLAND (GBR), MISSION D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DES ECONOMIES RURALES , MISSION OST, MEDAIR, NORGES RODE KORS (NORWEGIAN RED CROSS), NORWEGIAN PEOPLE'S AID (NPA), NEDERLANDSE ORGANISATIE VOOR ONTWIKKELINGSSAMENWERKING, OCKENDEN INTERNATIONAL (GBR), OSTERREICHISCHES ROTES KREUZ (CROIX ROUGE), (AUT), OXFAM (GB), OXFAM-SOLIDARITE(IT), (BEL), PEOPLE IN NEED (PIN), PREMIERE URGENCE, (FR), PTM-MUNDUBAT, (E), SAVE THE CHILDREN (NLD), SOLIDARITES, (FR), SUOMEN PUNAINEN RISTI (CROIX ROUGE FINLANDE), STICHTING CARE NEDERLAND, TEARFUND (GBR), TERRE DES HOMMES-CHE, THE SAVE THE CHILDREN FUND (GBR), TRIANGLE GENERATION HUMANITAIRE, (FR), TIERÄRZTE OHNE GRENZEN E.V., UNICEF, UNITED NATIONS - FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION, UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES - BELGIUM, UNITED NATIONS RELIEF AND WORKS AGENCY FOR PALESTINE REFUGEES IN NEAR EAST, VETERINAIRES SANS FRONTIERES- BELGIQUE - DIERENARTSEN ZONDER GRENZEN – BELGIE UM, WORLD FOOD PROGRAMME, WORLD HEALTH ORGANISATION - ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, WORLD VISION - UK, WORLD VISION, (DEU), ZOA-VLUCHTELINGENZORG

7 - Evaluation

En application de l'article 18 du Règlement (CE) No1257/96 du Conseil du 20 Juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à "procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Commission en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures". Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, les questions de genre. Chaque année, un Programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur :

http://ec.europa.eu/echo/evaluation/index_fr.htm

Un certain nombre d'interventions humanitaires d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire financées via les deux décisions précédentes d'aide alimentaire adoptées en 2007 seront au coeur des prochaines évaluations indépendantes qui chercheront à évaluer la qualité du travail de la DG ECHO et de ses partenaires dans ce secteur. Les leçons tirées de ces évaluations aideront à la conception et la mise en œuvre future des projets financés par la présente décision.

8 - Impact budgétaire article 23.02.02

-	CE (EUR)
Crédits disponibles initiaux pour 2008 , sous réserve de l'approbation par l'autorité budgétaire	223.251.000
Budgets supplémentaires	
Transferts	
Crédits totaux disponibles , sous réserve de l'approbation par l'autorité budgétaire	223.251.000
Total exécuté à ce jour (01/01/2008)	0
Solde disponible	223.251.000
Montant total de la décision	160.000.000

Calendrier des paiements :

2008	2009	2010
130.000.000 EUR	25.000.000 EUR	5.000.000 EUR

9. QUESTIONS RELATIVES A LA GESTION

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en œuvre par des ONG, des agences spécialisés des Etats-membres et par les organisations de la Croix-Rouge sur base d'un contrat cadre de partenariat (CCP) et par les agences des Nations unies sur base de l'accord cadre CE/NU (FAFA) conformément à l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier. Ces accords cadres définissent les critères établis pour l'attribution des

contrats et des subventions en accord avec l'article 90 des modalités d'exécution et sont disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/echo/partners/index_fr.htm

Des subventions individuelles sont attribuées sur base des critères énumérés sous l'article 7.2 du Règlement concernant l'aide humanitaire, tels que la capacité financière et technique, la disponibilité et l'expérience, ainsi que les résultats des interventions déjà entreprises dans le passé.